Accord CE/Sri Lanka: accord de coopération et de développement

1994/0029(CNS) - 03/11/1994

La commission a adopté le projet de rapport de Mme POLLACK sur la proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord de coopération entre la Communauté européenne et la République Socialiste Démocratique de Sri Lanka relatif au partenariat et au développement. Le rapporteur souligne qu'un nouvel accoed de partenariat imprimera un surcroît de dynamisme aux relations commerciales et économiques entre les deux parties. Il constitue un instrument juridique utile qui offre de multiples possibilités de coopération, à un moment crucial pour l'évolution du nouveau système des échanges commerciaux internationaux. Le rapporteur insiste sur le fait que la consolidation de la démocratie et le respect des droits de l'homme doivent être étroitement associés au renforcement des relations de Sri Lanka avec l'Union. Le rapport sera discruté à la prochaine session plénière.